

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUILLET 2016.

La séance est ouverte à 19h30 heures sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Adeline DEBREUILLE ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Gérard CHAPOT ; Maxime MALJOURNAL ; Florent PAILLÉ ; Yves WITKOWSKI ; Henri DUCARRE ; Liliane MASNADA ; Christelle DUCHATEAU.

Excusée : Evelyne REY (procuration à Adeline DEBREUILLE)

Christine BRUYAT et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 JUIN 2016.

Adopté à l'unanimité.

2. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 10 JUIN 2016 PORTANT PROJET DE MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BUGEYSUD.

Affaire n°51/2016

M. le Maire présente et lit le document exposé au conseil communautaire du 7 juillet 2016 et qui a été remis à chaque conseiller municipal. Ce document reprend entre autre, tout l'historique des délibérations de la CC BugeySud et des décisions de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) concernant la modification de notre territoire intercommunal.

Il présente l'arrêté du Préfet du 10 juin 2016 qui prévoit l'extension du périmètre de la CC BugeySud par l'intégration des 12 communes de la CC du Valromey.

Il indique qu'il s'agit aujourd'hui de se prononcer pour ou contre cet arrêté.

Le débat s'ouvre alors au sein du conseil municipal :

- M. le Maire indique que lors du Conseil Communautaire du 7 juillet 2016, il a voté pour le projet de périmètre décliné dans l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 pour des convictions personnelles sur la solidarité et la cohérence d'un bassin de vie et pour tenir compte de l'avis des conseillères municipales représentant la commune, en son absence, à la conférence des maires du 30 juin 2016.
Il précise qu'il ne faut pas négliger le fait que, selon lui, en cas de refus, il y a un risque de voir se créer une grosse Communauté de communes (Haut Bugey – Plateau d'Hauteville – Valromey) qui absorbera, à terme, la Communauté de communes BugeySud.
Il explique que lors de la réunion du bureau de la CC BugeySud, ayant eu lieu avant la séance du Conseil communautaire du 7 juillet 2016, il avait été convenu du principe d'accueil des communes du sud du Valromey qui en feraient la demande et de mettre en place une commission chargée d'étudier l'avenir du territoire, en particulier, sur l'évolution de la CC BugeySud sur le périmètre du SCoT Bugey. Malheureusement, cette proposition n'a pas été présentée aux conseillers communautaires.
Il précise que l'arrêté du Préfet prévoit bien une **intégration** par extension du périmètre de la CC BugeySud aux 12 communes de la CC du Valromey et non pas une fusion qui obligerait une refonte complète des statuts de la nouvelle communauté de communes.
Il tient également à préciser que son vote lors de la séance du 7 juillet 2016 ne remet pas en cause son adhésion aux grandes orientations de la CC BugeySud, en particulier au niveau économique et touristique.
- Liliane MASNADA indique qu'elle était présente, avec Jacqueline ROSSI, lors de la conférence des maires du 30 juin 2016 et que les arguments de rejet de l'arrêté préfectoral, pour revenir à un temps de pause, présentés par le Président de la communauté de Communes ne l'ont pas convaincue. Elle ne voit pas le BugeySud sans le Valromey et pour elle la continuité du territoire fait que le Valromey s'intègre pleinement dans le bassin de vie de la CC BugeySud. Elle précise, comme Monsieur le Maire, qu'il y a un risque de création d'une grosse Communauté de communes (Haut Bugey – Plateau d'Hauteville – Valromey) qui absorbera, à terme, la Communauté de communes BugeySud.

- Maxime MALJOURNAL indique qu'il faut, selon lui, respecter l'autodétermination à adhérer des communes du Valromey.
- Jacqueline ROSSI, également présente à la conférence des maires du 30 juin 2016, indique qu'elle est d'accord en tout point avec les propos de Liliane MASNADA.
- Christine BRUYAT déclare que l'arrêté du Préfet est conforme à une cohérence de territoire du Bugey. Elle souligne que le travail entrepris depuis des années par le Syndicat Mixte et récemment par le SCoT Bugey a permis aux élus des communes des territoires de BugeySud, du Valromey et du Plateau d'Hauteville de travailler ensemble.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** :

- **EST FAVORABLE** à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2016 portant modification du périmètre de la Communauté de Communes Bugey Sud, avec **l'intégration** des 12 communes de la Communauté de Communes du Valromey.

3. AVENANT À LA CONVENTION DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ.

Affaire n°50/2016.

M. le Maire rappelle au conseil municipal la convention signée en septembre 2013 entre la Préfecture de l'Ain et la commune pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

Il indique que cette convention arrive à échéance le 31 août 2016 et qu'il convient de la renouveler.

Il propose la signature d'un avenant du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017 afin de prolonger celle-ci.

Il précise qu'à l'échéance de l'avenant, la convention sera renouvelée tacitement d'année en année sous réserve d'utilisation par la commune du même dispositif homologué.

Vote : pour à l'unanimité.

4. RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DES FÊTES.

Avec l'accord des adjoints et des conseillers ayant travaillé sur l'établissement d'un règlement d'utilisation de la salle des fêtes, M. le Maire propose au conseil municipal que ce point soit retiré de l'ordre jour et reporté à une séance ultérieure.

Accord à l'unanimité.

5. MODIFICATION DU TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIES COMMUNALES.

Affaire n°/2016.

M. le Maire indique que certaines voies communales ne sont pas inscrites au tableau des voies communales classées. Il s'agit du chemin du Plan de Mai, d'une partie de la rue de Betey et d'une partie de la rue du lotissement "en Murat".

Il propose que ces voies communales qui desservent des habitations soient inscrites au tableau des voies communales classées ce qui permettrait de bénéficier pour leur entretien de la compétence voirie de la CC BugeySud.

Vote : 13 voix pour, 1 abstention (Christelle DUCHATEAU).

6. TARIFS CANTINE, GARDERIE ET TRANSPORT SCOLAIRE.

Affaire n°49/2016.

M. le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'arrêt des TAP, il y aura davantage de demi-heures de garderie proposées aux familles.

Philippe REVEL expose les horaires de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h à 8h30 et de 15h45 à 18h.

- les mercredis de 7h à 8h30 et de 11h30 à 12h30.

Il précise que la garderie de 15h45 à 16h30 entrainera un coût supplémentaire aux familles concernées.

Il indique que de nombreuses hypothèses ont été avancées pendant les réunions de travail, en commissions scolaire et des finances, notamment celle de mettre en place un forfait trimestriel.

Il rappelle les tarifs de garderie pour l'année 2015/2016 :

- 1.10 € la demi-heure, de 1 à 12 demi-heures hebdomadaires.

- 1 € la demi-heure à partir de 13 demi-heures hebdomadaires.

Après discussion, il est proposé :

- 1 € (ticket vert) la demi-heure de 1 à 10 demi-heures hebdomadaires

- 0,90 € (ticket violet) la demi-heure à partir de 11 demi-heures hebdomadaires.

Il précise que la garderie de 15h45 à 16h30 (remplaçant les TAP) sera comptée comme une demi-heure et non pas trois quarts d'heure.

Il indique que les commissions scolaires et finances proposent un maintien des tarifs de cantine et de transport scolaires pour l'année 2016/2017 comme suit :

Repas + garderie (pour les familles de 1 et 2 enfants)	5 €
Repas + garderie (pour les familles de 3 enfants et plus)	3.50 €
Transport scolaire (pour les familles de 1 et 2 enfants)	26 €/trimestre
Transport scolaire pour les familles de 1 et 2 enfants pour Domaine Clairefontaine et Route d'Hauteville.	15 €/trimestre
Transport scolaire (pour les familles de 3 enfants)	20 €/trimestre
Transport scolaire (pour les familles de 3 enfants) pour Domaine Clairefontaine et Route d'Hauteville.	12 €/trimestre
Transport scolaire pour le 4ème enfant et les suivants	Gratuit

Christine BRUYAT indique que la volonté de la commission scolaire était de faire un effort budgétaire suite à l'arrêt des TAP. Elle précise que la proposition de forfait trimestriel n'a pas été retenue lors de la réunion de la commission finances et que la réduction des tarifs proposée concernera tous les utilisateurs de la garderie.

Vote : accord à l'unanimité pour les tarifs cantine, garderie et transport scolaire 2016/2017.

7. QUESTIONS DIVERSES.

Christelle DUCHATEAU indique qu'un habitant du haut de la route d'Hauteville l'a prévenue que des personnes allaient sans doute déménager en laissant un véhicule à l'abandon sur la voie publique.

M. le Maire répond que « les référents de quartier » sont chargés de suivre ce problème et de le tenir informé.

La séance est levée à 20h20.